

CREATION D'UN COMITE D'ETHIQUE POUR L'EVALUATION DE LA RECHERCHE (CEER)

MOTIVATIONS

IMPORTANCE D'UN COMITE D'ETHIQUE INSTITUTIONNEL

Les normes éthiques et scientifiques concernant la conduite des recherches biomédicales chez des sujets humains sont transcrites dans des textes internationaux, notamment la Déclaration d'Helsinki, les lignes directrices éthiques internationales du CIOMS (Council for International organizations of Medical Sciences) pour la recherche biomédicale impliquant des sujets humains ainsi que les lignes directrices des Bonnes Pratiques Cliniques de l'OMS et celles de la conférence Internationale sur l'Harmonisation (ICH).

L'observation de ces textes permet d'assurer le respect de la dignité, des droits, de la sécurité et du bien-être des participants à la recherche biomédicale, ainsi que la crédibilité des résultats de ces investigations.

NECESSITE DE LA CREATION D'UN COMITE D'ETHIQUE POUR L'EVALUATION DE LA RECHERCHE (CEER)

La création d'un CEER au sein de notre institution se justifie par plusieurs raisons, entre autres :

- L'expansion de l'Université de Douala avec une diversification des thématiques de recherche et un rayonnement international.

Etant donné que les sujets de recherche concernant le bien-être de l'homme ne se limitent pas au domaine médical, le CEER se propose de s'intéresser aux aspects de l'éthique sur tous les sujets de recherche, entre autres, les droits de l'homme, l'environnement, la sociologie etc...

- Au Cameroun il existe un seul comité d'éthique national jusqu'à nos jours. Celui-ci est de plus en plus sollicité à cause de la multiplication des investigateurs inhérente au développement des universités. Par conséquent, l'étude des projets se trouve très souvent retardée.

- Les bailleurs de fonds qui financent les projets de recherche exigent des investigateurs qu'ils joignent à la demande de financement, un certificat attestant que le projet a préalablement été soumis à l'approbation d'un comité d'éthique. Le manquement à cette exigence a déjà empêché l'accès de plusieurs projets de chercheurs africains au financement.

OBJECTIFS DU COMITE D'ETHIQUE POUR L'EVALUATION DE LA RECHERCHE

Les objectifs du CEER sont les suivants :

- prendre en considération le principe de justice.
- procéder à un examen indépendant, compétent et diligent de l'aspect éthique des recherches proposées.

- s'assurer que les recherches en cours ayant reçu un avis favorable, sont régulièrement réévaluées d'un point de vue éthique.
- assurer une répartition équitable des bénéfices de la recherche entre tous les groupes et classes de la société, en tenant compte de l'âge, du sexe, du statut économique, de la culture et des considérations ethniques.
- agir en tenant compte des intérêts et des besoins des chercheurs.

Organisation du Comité d'Ethique pour l'Evaluation de la Recherche

Le CEER sera constitué du personnel de l'Université de Douala et des personnes provenant de la société civile ; il fera appel en cas de besoin au consultants externes à titre d'experts dans des domaines spécifiques.

Le fonctionnement du comité sera assuré par les deux entités suivantes:

- une Commission d'Evaluation de Projets et
- un Secrétariat Permanent chargé de la gestion administrative et financière du comité.

CONCLUSION

Un Comité d'Ethique pour l'Evaluation de la Recherche avec des statuts respectant les lignes directrices opérationnelles internationales est actuellement un outil de travail nécessaire et indispensable pour l'essor de la recherche au sein et au delà de notre institution.